ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33807

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'enseignement agricole public au sein du système éducatif français. Après les grèves qui avaient marqué la période de la rentrée scolaire 1998/1999 dans l'enseignement agricole public, le Gouvernement avait pris des mesures d'urgence et décidé d'un collectif budgétaire de 23 millions de francs qui a permis de pallier en partie le manque de moyens en personnel dont souffre l'enseignement agricole public depuis des années. Une mission confiée au chef de service de l'inspection générale de l'agriculture a remis un rapport au ministre de l'agriculture et de la pêche, le 19 mai dernier. Ce rapport fait apparaître qu'il faudrait aujourd'hui créer 2 434 emplois dans l'enseignement agricole public pour rattraper les retards accumulés et résorber la précarité massive qui affecte tant les personnels enseignants que les personnels ATOSS. Dans le même temps, la mission confiée au recteur Frémon sur le recrutement des enseignants et cadres de l'enseignement agricole public reconnaît que ce secteur d'enseignement n'a pas bénéficié des créations à hauteur de l'évolution des effectifs d'élèves scolarisés. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des mesures qu'il souhaite mettre en oeuvre pour mettre un terme à la discrimination dont souffre l'enseignement agricole public au sein du service public d'éducation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été retenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant le projet de loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de créations d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le second le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministre de la fonction publique.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE33807

Numéro de la question : 33807
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4782
Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 419